

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 13 JUIN 2025**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Sylvain OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absences excusées : /

Absents : Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LAVAL

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 04/04/2025

I – I – DELIBERATIONS

- Vente des parcelles B 465, 466, 467, 233
- Vente des parcelles A 258 et 259
- Motion Fédération Agir pour la Ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore - Ussel
- Tulle

II – AFFAIRES COURANTES

- Subvention pour la coopérative scolaire du Puy de Dôme
- Présentation du devis pour la vaisselle et produits d'entretien pour la salle des fêtes

III – QUESTIONS DIVERSES



***APPROBATION DU PROCES-VERBAL 04/04/2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 04/04/2025.

Votants : 09	Dont Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	------------------	-----------	------------	----------------

*** VENTE DES PARCELLES B 465, 466, 467, 233**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ~~Mme Valérie GENEIX et M. Dominique GENEIX~~ ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle B 465 issue de la parcelle B 234 à la suite du redécoupage du géomètre.

Madame le Maire propose de céder à Madame Valérie GENEIX et Monsieur Dominique GENEIX la parcelle B 465 issue de la parcelle B 234 d'une superficie de 34ca soit 34 m² pour un prix de 1,50 € le m².

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De céder la parcelle B 465 à Mme Valérie GENEIX et M. Dominique GENEIX d'une superficie de 34 m² pour un prix de 1.50 € le m² soit 51 €.
- Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial VAL 19-63 ayant son siège à Ussel (19200)

Madame le Maire informe le conseil Municipal que **Mme Marion LISA** souhaite également acquérir les parcelles B 466, 467 issues de la parcelle B 234 et la parcelle B 233 à la suite du redécoupage parcellaire du géomètre.

Madame le Maire propose de céder à Mme Marion LISA, les parcelles B 466 d'une superficie de 2a 56 ca soit 256 m², B 467 d'une superficie de 57ca soit 57 m² issue de la parcelle B 234 et la parcelle B 233 d'une superficie de 13ca soit 13 m² pour un prix de 1,50 € le m².

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De céder les parcelles B 466, 467 et 233 à Mme Marion LISA d'une superficie totale 326 m² pour un prix de 1.50 € le m² soit 489 €.
- Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial VAL 19-63 ayant son siège à Ussel (19200)

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** VENTE DES PARCELLES A 258 ET 259**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme et M. FERLANDA ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles A 258 et 259 qui desservent leur propriété.

Madame le Maire propose de céder à Mme et M. FERLANDA, les parcelles A 258 d'une superficie de 3a 08ca soit 308 m² et A 259 d'une superficie de 2a 95ca soit 295 m² pour un prix de 1,50 € le m².

M. Claude FERLANDA se retire pour le débat et le vote.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De céder les parcelles A 258 d'une superficie de 308 m² et A d'une superficie de 295 m² 259 à Mme et M. FERLANDA pour un prix de 1.50 € le m² soit un total de 904.50 €
- Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial VAL 19-63 ayant son siège à Ussel (19200)

Votants : 08	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** MOTION FEDERATION AGIR POUR LA LIGNE CLERMONT-FERRAND – LE MONT DORE - USSSEL – TULLE**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de motion qui a été envoyé à la mairie par Haute-Corrèze Communauté afin de soutenir l'association Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle :

« Constatant une très forte mobilisation des élus, responsables syndicaux et associatifs, chefs d'entreprises, acteurs du tourisme et de la population pour la réouverture de la ligne Ussel – Le Mont Dore – Clermont Ferrand,

Considérant que le service public ferroviaire doit jouer un rôle central pour maintenir le droit aux mobilités de chaque citoyenne et citoyen de nos territoires délaissés ;

Considérant nos territoires qui regroupent de nombreux établissements scolaires et qui attirent, par les formations proposées, de nombreux jeunes ;

Considérant les besoins en main d'œuvre de nos entreprises ;

Considérant la nécessité d'offrir aux personnes visitant nos territoires et nos deux parcs naturels régionaux une mobilité sûre, économique et décarbonée ;

Considérant les besoins en fret ferroviaire des activités de nos territoires et les projets de trains innovants comme le TELLI ;

Considérant les besoins en déplacements peu onéreux et décarbonés de nos populations ;

Considérant que le report modal du fret permettrait aux collectivités territoriales de réaliser de substantielles économies dans l'entretien des routes »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position concernant le soutien à cette association.

A la majorité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De ne pas prendre de motion.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 07	Contre : 0	Abstention : 02
--------------	-------------------	-----------	------------	-----------------

*** AFFAIRES COURANTES :**

- Subvention pour la coopérative scolaire du Puy de Dôme

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande reçue de la Coopérative scolaire du Puy-de-Dôme. L'école demande une participation de 30 € pour l'enfant CHEPSAT.

Pas de participation.

- Présentation du devis pour la vaisselle et produits d'entretien pour la salle des fêtes

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du devis demandé pour la vaisselle de la salle des fêtes.

Location de la vaisselle sera possible pour les particuliers moyennant la somme de 20 €.
Gratuit pour les associations.

Si casse, il sera demandé aux particuliers :

Assiettes : 4 €

Verres : 2.50 €

Couverts : 3 €

Pichets : 2.50 €

Plats : 5 €

*** QUESTIONS DIVERSES :**

Fêtes des voisins : Vendredi 20 juin : Installation
Saucisses/Merguez : 2.5 kg de chaque (Jean-Paul)
Fûts Heineken (x4)
Coca / oasis (1 pack de chaque)
Eau pétillante
Chips

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	